



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

APPEL A CANDIDATURES

Le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD) recrute pour le compte du Département de Géologie de la Faculté des Sciences et Techniques (FST), **un (01) enseignant-chercheur en Hydrogéologie.**

Diplômes requis

Être titulaire d'un Master ou d'un Doctorat en Hydrogéologie ou tout autre diplôme admis en équivalence en rapport avec la spécialité précitée.

Missions principales

- Assurer les enseignements théoriques et/ou pratiques ;
- Participer aux activités pédagogiques du département ;
- Participer aux programmes / projets et activités de recherche du département ;
- Participer à l'encadrement des étudiants dans les domaines de sa spécialité ;
- Contribuer à la réalisation des formations, à la vie et l'animation scientifique du département ;
- Participer aux activités de service à la communauté ;
- Exécuter des tâches administratives en rapport avec les missions institutionnelles.

Expériences professionnelles

- Avoir une expérience d'au moins deux (02) ans dans l'enseignement et la recherche académique.

Eligibilité

- Être âgé, au plus, de 45 ans au 31 décembre 2023 ;
- Avoir des compétences en Hydrologie et en Climatologie ;
- Soumettre un dossier complet à la date de clôture de l'appel à candidatures.

Modalités de recrutement

Le recrutement se fera après examen des dossiers et entretien avec les candidat(e)s sélectionné(e)s

Lieu de dépôt, modalités de dépôt et date limite

Les dossiers de candidatures doivent être obligatoirement déposés au niveau de la plateforme de recrutement de l'UCAD, à l'adresse : <https://recrutement.ucad.sn> **au plus tard le 18 août 2023 à 18 h.**



Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

Pièces à fournir

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Une (01) demande manuscrite adressée à Monsieur le Recteur de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar ;
- Une (01) lettre de motivation ;
- Un (01) curriculum vitae détaillé, daté et signé ;
- Un (01) extrait de naissance datant de moins de six (06) mois ;
- La copie légalisée par la police ou la gendarmerie de la carte nationale d'identité ;
- La copie légalisée par la police ou la gendarmerie du certificat de nationalité ;
- Les copies légalisées par la police ou la gendarmerie des diplômes ou des attestations de réussite aux diplômes et des relevés de notes (du Baccalauréat au Doctorat) ;
- Les exemplaires des mémoires ou de thèses ;
- Les publications scientifiques dans les domaines de recherche ciblés avec preuves d'indexation ;
- Les justificatifs de l'expérience dans l'enseignement ;
- Les attestations de service fait ;
- Tout autre document justificatif du CV ;
- Deux (02) lettres de recommandation.

Fait à Dakar, le 4 JULI 2023

Le Recteur

Professeur Ahmadou Aly MBAYE

Le Recteur
Président de l'Assemblée de
l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Le Professeur
Ahmadou Aly MBAYE